

# LE TAINTRUSIEN

JANVIER 2022 Numéro 5



Anne, Brigitte et Patricia vous accueillent en mairie chaque :

**Lundi :** de 10 h à 12 h

**Mardi :** de 10 h à 12 h  
de 14 h à 16 h

**Mercredi :** de 10 h à 14 h

**Jedi :** de 10 h à 12 h  
de 14 h à 16 h

**Vendredi :** de 10 h à 12 h

**Samedi :** de 10 h à 12 h

**Téléphone :**  
03 29 50 07 09

**Urgence :**  
06 70 35 22 90

**Fax :**  
03 29 50 78 44

**E-mail :**  
[communedetaintrux@wanadoo.fr](mailto:communedetaintrux@wanadoo.fr)

**Site internet :**  
taintrux.fr

**Adresse :**  
5, chemin de la Mairie  
88100 TAINTRUX





## LES VŒUX DU MAIRE

Chère(s) Taintrusienne(s),  
Cher(s) Taintrusien(s),  
Cher(s) ami(es),

Pour la deuxième année consécutive, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire en présentiel n'aura pas lieu.

Je le regrette profondément, mais au vu de la situation sanitaire actuelle sans précédent, la prudence et la sagesse l'emportent sur les coutumes.

Qui aurait pu imaginer que nous allions combattre, pendant plus de deux années, un ennemi invisible, le covid19, qui a déjà fait plus de 5 millions de morts sur la planète, 120 000 en France et qui continue toujours de circuler, de résister. Ces années resteront dans nos mémoires et marqueront l'histoire.

C'est en nous serrant les coudes et en étant fiers d'être Taintrusiens que nous pourrions progressivement sortir de cette crise, afin de retrouver ces moments tant attendus, d'échange, de contact, de partage et de convivialité, dont nous avons tous besoin.

C'est donc par l'intermédiaire de ce premier bulletin municipal de l'année 2022, que je m'adresse à vous.

Pour autant, cette crise n'a pas arrêté le travail de notre équipe, la vie communale continue.

La majeure partie des réunions du conseil municipal a eu lieu à huit clos, mais nous vous avons régulièrement tenus informés de nos mesures, de nos décisions par affichage, par la presse et par notre magazine "Le Taintrusien".

Le 21 décembre 2021, un nouvel outil est venu renforcer nos moyens de communications. Grâce à l'excellent travail des membres de la commission info-com, le site internet, tant attendu, promis est enfin opérationnel. "[Taintrux.fr](http://Taintrux.fr)" vous apportera les renseignements et les informations dont vous avez besoin, pour suivre au quotidien avec nous, la vie du village.

Comme je vous l'avais déjà annoncé, durant ces deux années de mandat, deux changements importants dans les compétences de la commune, nous ont été imposés.

Le premier concerne le transfert, depuis le 01 janvier 2020, à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable de Taintrux sont programmés cette année. Remplacement de la conduite des Trois Scieries et le nettoyage par procédé haute pression air-eau, procédé « hammam », de la conduite de Froide Goutte-Chaumont.

Le second concerne la caducité de notre POS (Plan d'occupation des Sols) qui avait vu le jour le 08 février 1988, puis révisé le 27 juillet 1999. Depuis le 01 janvier 2021, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique. Ce sont les services de l'urbanisme de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et de l'APS (Application des Droits des Sols) de la Préfecture, qui sont chargés d'assurer la bonne application des règles d'urbanisme, sur notre commune. Pour faire simple, aujourd'hui c'est le préfet qui arrête quoi et où construire à Taintrux.

Malgré ce changement, en 2021, 18 permis de construire et 30 déclarations de travaux ont été accordés. 75 certificats d'urbanisme ont été déposés en mairie.

La tradition des vœux implique aussi que je vous présente les actions et travaux réalisés l'année passée et les réalisations à venir. Les travaux d'investissement et de fonctionnement de l'année 2021, notamment du programme routier, vous sont détaillés pages suivantes.

Les travaux de restructuration de l'ancien hôtel-restaurant du Haut-Fer débuteront cette année. Le permis de construire est accordé, les diverses procédures d'aides financières des différents partenaires sont engagées (Cf page suivante). Pour cet investissement, plutôt que d'augmenter vos impôts, nous avons fait le choix d'avoir recours à l'emprunt. Avec des taux inférieurs à 1%, ces dernières années sont très favorables à l'emprunt.

Les travaux de la nouvelle caserne des Sapeurs-pompiers, financés en totalité par le SDIS 88 (Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges), au rez-de-chaussée de l'ancienne école, ont débuté à l'automne 2021. Ils doivent s'achever cette année.

Je tiens à adresser mes remerciements aux agents communaux ainsi qu'aux forces vives du village.

Je remercie tous les employés communaux pour le sérieux, dont ils ont fait preuve, dans l'accomplissement de leurs fonctions administratives ou techniques.

Les activités scolaires et périscolaires n'ont pas cessé l'année passée. Je remercie la directrice du groupe scolaire de Taintrux et les professeurs des écoles pour leurs investissements et pour l'excellent travail d'éducation auprès de nos plus jeunes.

Malgré la crise, les services rendus aux parents d'élèves : le transport scolaire, la navette cantine, la garderie et la cantine, ont été maintenus. Je remercie celles qui y ont participé.

Je n'oublie pas nos 17 sapeurs-pompiers pour leurs disponibilités et leurs engagements au service de nous tous. Ils ont assuré, avec courage, plus d'une trentaine d'interventions l'année passée.

Je leur souhaite un bon aménagement dans leur nouvelle caserne.

Je remercie également tous les bénévoles de nos associations, notre équipe paroissiale ainsi que les membres de la chorale, nos artisans, entrepreneurs et commerçants qui ont maintenu, malgré la crise, leurs activités.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents et je leur souhaite de vivre pleinement leurs nouvelles aventures à Taintrux. Sachez qu'à Taintrux, on y vit bien et on y vit longtemps. À ce jour, nous comptons 176 septuagénaires, 61 octogénaires, 11 nonagénaires et nous avons eu le plaisir de fêter, en 2021, pour la première fois, un centenaire.

J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui sont malades, pour nos aînés qui séjournent en EHPAD et pour les 12 seniors qui nous ont quittés en 2021.

Par ces derniers mots, au nom des adjoints, des conseillers et des agents communaux, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches et aux êtres qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de joie, de bonheur, de réussite professionnelle et vous souhaite une bonne santé.

*Je vous assure de mon plus complet engagement.*

*Fidèlement et bien à vous.*

*votre maire*



## Recensement

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Les agents recenseurs susceptibles de venir à votre domicile sont :

- Sophie BORDRIE,
- Jean-François VILLENEUVE,
- François BLAISE.

Ils déposeront, dans votre boîte aux lettres, une notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site

« Le-recensement-et-moi.fr ». Vous pourrez ensuite répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne faites pas cette démarche en ligne, l'agent vous rencontrera.



## Un point sur le Haut Fer

Lors de la dernière réunion de la commission communale temporaire pour le suivi de la restructuration du Haut-Fer, il a été arrêté les dates suivantes :

- 4 avril 2022 : lancement de l'appel d'offre
- Les 12 avril et 19 avril 2022 : visite du site par les entreprises
- 25 avril 2022 : date limite de remise des offres et ouverture des plis
- 9 mai 2022 : rapport de l'analyse des offres
- Du 9 mai au 20 juin 2022 : phase de négociation
- 27 juin 2022 : signature des marchés avec les entreprises
- Juillet 2022 : réunions préparatoires au chantier
- Septembre 2022 : ouverture du chantier
- Décembre 2023 : fermeture du chantier.

## Etat civil

<b>Bienvenue à :</b>  Adèle STREHLE, le 23 septembre 2021 Fille de Tricia BERTRAND et Julien STREHLE  Léo BARTHELEMY, le 12 octobre 2021 Fils de Charlene FOGLIAZZA et Aurélien BARTHELEMY	<b>Toutes nos pensées aux familles de :</b>  Jeannine BATAILLE, le 4 novembre 2021	
<b>Félicitations pour leur mariage :</b>  Isabelle DRIUSSI et Jean-Claude DEMANGEAT le 30 octobre 2021		Nathalie GASTEBOIS et Didier KERNER le 1 <sup>er</sup> décembre 2021

## La vie du village

### Opération Nettoyage

Dans le cadre du dispositif « Vosges le plus beau est avenir » mené par le Conseil Départemental, le nettoyage s'est déroulé à l'automne avec la participation des élus, des élèves de l'école élémentaire du centre, des sapeurs-pompiers et des chasseurs.

Pour la sécurité de cette opération éco-citoyenne, les élus avaient distribué les gants protecteurs, les chasubles de protection et les sacs poubelles fournis par le Conseil Départemental des Vosges.

Dans le centre du village, les élus et les enfants encadrés par leurs enseignants ont collecté manuellement divers déchets (masques usagés, mégots, bouteilles plastique, etc.) abandonnés, ou plutôt jetés par certaines personnes peu soucieuses de l'environnement. Les pompiers aidés des chasseurs ont, quant à eux, axé leurs recherches sur la forêt. Plus de 500kgs de déchets ont été récoltés.

Cette opération éco-citoyenne sera reconduite un samedi matin du printemps de cette année avec, nous l'espérons, un plus grand nombre de participants.



### FIG (Festival International de Géographie)

Comme chaque année, notre commune a accueilli en octobre une conférence décentralisée du FIG de Saint-Dié-des-Vosges.

La 32ème édition de ce festival s'articulait autour du thème "Corps" et le territoire invité était "Europe(s)".

Les conférenciers Moïna FAUCHIER-DELAVIGNE et Pascal CLERC sont intervenus sur le thème "Dehors les écoles".



### 13<sup>ème</sup> édition du "Jour de la nuit"

Samedi 9 octobre 2021 à la salle des fêtes de Taintrux.

- Extinction de l'éclairage public
- Projection du documentaire "Belles de nuits" sur les différentes espèces de chauves-souris, en partenariat avec le Parc Régional des Ballons des Vosges.



## Cérémonies patriotiques

- Lors de la cérémonie du 11 novembre, élus, porte-drapeaux, pompiers, administrés ont rendu hommage à nos morts.

La Marseillaise a été chantée à l'unisson par les élèves de CM2.

- La journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie s'est déroulée le 5 décembre. Cette cérémonie a été organisée par les AFN.



## Repas des aînés

Le dimanche 12 décembre, les membres du CCAS ont eu le plaisir d'organiser pour nos aînés un repas en commun, avec des barrières sanitaires particulièrement renforcées.

70 participants, dont 2 nonagénaires ont passé une agréable journée, dans la bonne humeur.

Le repas fut confectionné par notre restaurant local « L'échauguette ». Les tables ont été décorées par les enfants du périscolaire et les gâteaux de Noël confectionnés par Cathy.

Pour ceux qui n'étaient pas présents, 192 colis, garnis pour faire un délicieux repas, leur ont été offerts.



## Le Noël du personnel communal

Monsieur le maire et son conseil municipal ont tenu à mettre à l'honneur le travail efficace et discret du personnel communal lors d'une réception tenue dans le plus strict respect des consignes sanitaires.



## Forêt et chasse taintrusiennes

La forêt est un élément essentiel pour les Vosges et tout particulièrement pour notre commune forestière.

Cependant, dans un contexte de changements climatiques, son avenir est menacé.

On observe depuis plusieurs années un dépérissement de certaines essences (épicéa, sapin, chêne, hêtre...) à cause des sécheresses ainsi que des attaques de ravageurs (scolytes, autres...).

Face à cela, il nous faut agir en développant la régénération naturelle et en favorisant les plantations.

Dans ce contexte, la pression des animaux sauvages affecte le potentiel de régénération des peuplements fragilisés par le climat.

En l'absence de grands prédateurs dans notre massif, seule la chasse est un régulateur des populations des ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers...) pour maintenir un équilibre sylvo-cynégétique acceptable.

Cet équilibre entre la forêt et le gibier est un enjeu important.

Pour atteindre cet objectif, la fédération départementale de la chasse des Vosges réalise annuellement un plan de chasse et attribue, par massif, le nombre d'animaux à prélever.

Pour la saison de chasse 2020-2021, sur les Vosges, ont été prélevés / attribution :

- 67% des cerfs, biches et faons : 1546 / 2295
- 77% des chevreuils : 8608 / 11210
- 61% des sangliers : 13228 / 21512

Sur notre territoire, nos 22 chasseurs Taintrusiens n'ont réalisé qu'une partie de leur plan de chasse :

- 100% du cerf : 1/1
- 50% des biches : 1/2
- 100% des faons : 2/2
- 57% des chevreuils mâles : 4/7
- 71% des chevreuils femelles : 5/7
- 99% des sangliers : 84 / 85 dont 49 mâles et 35 femelles.

Pour une superficie de chasse de 2000 hectares, une augmentation du nombre de chasseurs pourrait nettement avoir pour effet d'augmenter le nombre de prélèvements, principalement en direction du sanglier, qui occasionne des dégâts sur les milieux forestiers, agricoles et privés (fouilles et retournements, des jeunes pousses, des cultures, des pelouses et des jardins).

Nous suivrons avec grand intérêt le renouvellement du bail de la chasse communale au printemps 2023.



## MON BEAU SAPIN...

Roi des forêts Vosgiennes ne s'en laisse pas conter.

La tradition du sapin de Noël est un incontournable des fêtes de France.

La très grande majorité des sapins de Noël provient de productions agricoles, et non des forêts.

Mais c'était sans compter l'aimable participation de M et Mme Jean-Francois SAGAIRE de Taintrux pour donner à la commune ce superbe sapin.

Fièrement dressé par sa forme pyramidale et illuminé jusqu'au bout de ses branches, il nous invite à cette ancienne tradition païenne liée au solstice d'hiver du 21 décembre, retrouvée en Europe du Nord, en Allemagne et en Autriche ou encore chez les Celtes 2000 ans avant notre ère.



### Le saviez-vous ?

Préférer les sapins naturels, c'est participer à la lutte contre le réchauffement climatique : en poussant, les arbres stockent du carbone. De plus, ils sont recyclables sous diverses formes.

Broyat de sapin, paillage, plantation de jardin, protection des dunes... ils permettent de protéger les sols et les plantations de l'évaporation de l'eau et du froid. Avec son acidité, il fonctionne comme un désherbant naturel. Une autre partie est transformée en bois de chauffage. Les arbres trouvent une seconde utilité.

Quant aux sapins artificiels, ils sont fabriqués à partir de matières plastiques non dégradables...

## Travaux

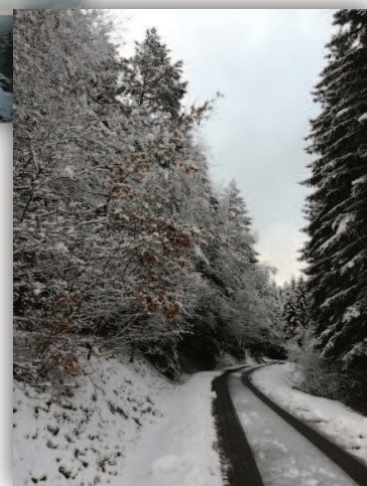
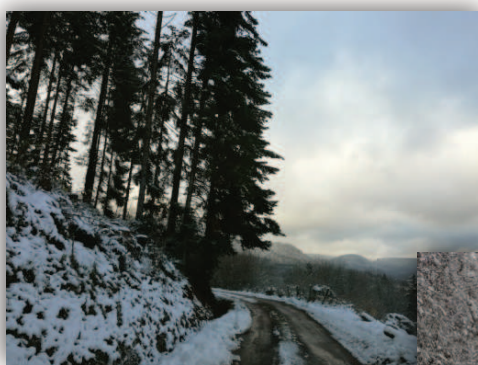
### NEIGE D'AUTOMNE

Ne dit-on pas que les années se suivent mais ne se ressemblent pas !

Pourtant cette fin novembre 2021 ressemble à quelques jours près à celle de l'année 2020.

Le chasse-neige était dans les starting block.

Sa première sortie de fin d'année a permis de revérifier le comportement de l'ensemble de l'équipement hivernal et de mettre en exergue les points particuliers liés à la sécurité.





### STYLE...

Assurer le mieux possible l'arrêt de nos bus au sein d'une agglomération sinueuse et à fort passage c'est passer par le repositionnement de ces arrêts.

Matérialisés sur le chemin des Trois Scieries et sur le chemin de l'Épine, ils définissent la nouvelle règle de ces arrêts.



Pérenniser l'enceinte de notre cimetière c'est aussi remédier aux dommages occasionnés par des imperfections.

Désagréments repris dans le fond et la forme en momifiant les désordres et redonner le visuel du premier instant.

### PROGRAMME ROUTIER 2021

Le coût des travaux sur notre commune en 2021 s'élève à 115 329,86 € HT.

Le coût de la maîtrise d'œuvre, quant à lui, est de 4 850 € HT.

La commission permanente du Conseil Départemental des Vosges a procédé à la répartition, entre les communes de moins de 10 000 habitants, de la dotation provenant du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour l'exercice 2020. A ce titre, la subvention accordée par le Conseil Départemental des Vosges est de 11 335€.

Une seconde aide financière d'un montant de 12 049€ a été allouée, toujours par le Conseil Départemental des Vosges, dans la cadre du programme d'appui aux Territoires.

Un programme routier est à l'étude pour 2022.





## UN TEE POUR 3 T...

**T**out en étant le troisième département le plus boisé de France, nous voyons que les conditions climatiques du premier semestre 2021 liées à la maladie de certaines surfaces boisées engendrent des dégradations, plus ou moins localisées sur dame nature.

Tant que les désordres se manifestent au sein de notre périmètre forestier, le danger est moindre. Mais notre environnement résonne d'insécurité.

La ceinture périphérique grillagée de nos captages d'eau fut endommagée à la suite de chutes d'arbres. Aguerri à ce genre d'interventions, notre Service Technique a pris les dispositions nécessaires à une remise en état de cette dernière, tout en profitant de l'occasion pour effectuer un débroussaillage au niveau des captages et des réservoirs.

D'autres interventions furent engagées sur différentes voiries de notre commune, entravées par la chute d'arbres malades. Les équipes du Conseil Départemental des Vosges interviennent suivant la localisation des dégâts.

...et si vous voulez éveiller vos sens, vous reconnecter aux éléments naturels, vous émerveiller de la richesse de nos vosgiennes forêts, prenez le temps d'observer nos arbres et préserver la continuité de votre parcours.



**T**out n'est pas gagné avec l'arrivée rougeoyante de l'automne.

Nos fossés, busés ou pas, se remplissent de cet humus en diminuant l'écoulement des eaux pluviales.

Pour éviter des débordements pluvieux souvent récurrents, en plus de leur nettoyage, certains busages, colmatés par le temps, furent remplacés.

La période de débroussaillage des accotements de chaussées laisse place à la remise en état de nos fossés, souffrant entre autres du croisement de véhicules peu enclins à respecter les ouvrages.

L'étroitesse de nos voies communales, certes, limite le croisement de tout engin.

Tout en respectant le véhicule croisé et les abords privés avec civilité, le passage n'en sera que plus probant et la préservation de l'accotement restera fonctionnelle.



**T**ravaux de voirie sous toutes ses formes pour ce second semestre 2021. Adjudicataire du marché de voirie 2021, l'entreprise STPI Route est intervenue sur différentes voies communales pour, entre autres, sécuriser, parfaire, entretenir et rénover nos parcours journaliers.

De Rougiville aux Rouges Eaux en passant par l'aménagement du carrefour de Froide Goutte-Le Port, la mise en sécurité d'aqueducs, la création de ralentisseurs, la remise en état de voies communales méritant un réel investissement, face aux désordres occasionnés par les vicissitudes du temps, la mise en œuvre d'enrobés à chaud, du gravillonnage et ouvrages béton donnèrent un nouvel impact au quotidien.

La liste des travaux exécutés n'est pas exhaustive et chacun(e) sera à même de considérer les travaux exécutés pour cette année 2021.

## PARLONS DECHETS...

Une nouvelle fonction de notre Service Technique voit le jour depuis peu...

Non seulement occuper à diverses activités au sein de notre communauté, la prolifération de déjections canines viennent occuper irrespectueusement des journées bien remplies.

Chaque citoyen doit participer aux efforts générés pour la propreté urbaine et changer naturellement et avec plaisir leurs habitudes.

*Les déjections canines sont autorisées à gésir dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.*

*Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe assortie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.*



**Le citoyen a besoin d'être un véritable acteur de son quotidien.**

## TRI SELECTIF



Un nouveau système de tri est mis en place depuis le mois d'octobre 2021 et laisse indifférent certains administrés...soit par manque de connaissance ou purement désabusé par le cheminement de l'événementiel actuel. Il est bien dommage que l'incivilité et l'irrespect des uns occasionnent des charges pour les autres.

Ces comportements sont sévèrement punis par la loi. L'amende forfaitaire pour l'infraction prévue à l'article R. 634-2 du code pénal passe à 135 euros.

**En tant qu'habitant d'une commune et citoyen, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et des lieux de passage.**

## Focus sur les consignes de tri...

La communauté d'agglomération avec l'établissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action (EVODIA), acteur départemental, souhaitait simplifier l'action du traitement des déchets.

Traiter le maximum de déchets en amont par le recyclage et augmenter notre ressource d'énergie est l'objectif.

*Une manifestation qui réunit 5 000 personnes, ce sont 2,5 tonnes de déchets, 500 kg de papiers produits et 1 000 kWh d'énergie dépensés ! (Source ADEME).*

*Trier pour une seconde vie c'est 49 pots et barquettes qui deviendront un arrosoir en matières recyclées.*

Sur notre territoire, depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2021, 100% des emballages se trient.

Du fait de ce geste, 10% d'emballage recyclables ont été collectés en plus.

*La première campagne de communication « Simplification des consignes de tri » début 2021 a porté ses fruits : un bilan à 6 mois enregistre une hausse de 10 % du volume de collecte des déchets recyclables. Soit un gain d'en moyenne 3 kg/habitant/an.*

*C'est bien, mais pas suffisant !*

*L'objectif poursuivi : un gain de 5 kg/habitant/an de déchets triés.*



Au sein de notre commune, un premier jet de deux sacs jaunes, disponibles en mairie, est remis depuis le mois de septembre 2021 à tous ménages enclins à la valorisation de ses déchets. A chacun de venir en mairie pour les prendre en compte.

En fonction du besoin, un complément y est disponible.

Depuis le 15 octobre 2021 et ce tous les quinze jours, les sacs jaunes sont à déposer devant les habitations la veille du ramassage. Suivant le flyer « guide du tri » remis avec les rouleaux de sacs jaunes, **les prochains ramassages de janvier 2022 sont prévus les 03, 17 et 31 pour être ensuite acheminés au centre de tri des Vosges situé à Golbey.**

Les consignes de tri évoluent, l'action du recyclage se simplifie.



## Du côté des enfants



### Centre aéré

28 enfants ont participé à la session des vacances de la Toussaint où les jeux, le bricolage et la cuisine étaient à l'honneur.

Les plus jeunes encadrés par Carole et Eden ont fabriqué des citrouilles en ciment mais aussi une grosse araignée et une vilaine sorcière qu'ils ont suspendue sur son balai.

Les plus grands encadrés par Éliane et Marion ont fait des fantômes et des citrouilles mais également des sacs à bonbons. Toutes les réalisations ont été mises dans le potager vide qui s'est transformé en jardin d'halloween.

Jeudi, les petits ont cuisiné des gâteaux citrouilles et des araignées qu'ils ont dégustés et partagés au goûter avec les grands autour de leur jardin

La semaine s'est achevée par une sortie au parc du Petit Prince où les enfants se sont amusés sur les manèges au coeur d'un décor d'halloween....



### Saint Nicolas, patron des écoliers n'a pas failli à la tradition !

C'est donc accompagné du père Fouettard qu'il s'est rendu dans nos écoles taintrusiennes le 3 décembre.

Les chansons, danses et poèmes ont attendri père Fouettard qui a aidé St Nicolas à distribuer brioches et friandises à tous les écoliers. En retour, tous deux ont reçu de nombreux dessins.

Merci à St Nicolas, aux enseignants et à l'association Eclat pour ces festivités et à l'année prochaine !



### Du nouveau pour la cantine scolaire !

Depuis le 3 janvier, nos enfants ont le plaisir de savourer de nouvelles saveurs.

Souhaitant changer de prestataires afin de répondre aux demandes des enfants et des parents, plusieurs possibilités ont été étudiées par la commission des affaires scolaires.

Le choix du local a été retenu de manière unanime, tant au niveau du restaurateur que des produits cuisinés.

C'est désormais notre restaurant « L'échauguette » qui cuisine pour tous les enfants inscrits à la cantine scolaire mais également lors des périodes de centre aéré. Le menu est consultable sur notre site internet.

### LE BLASON de TAINTRUX

Monsieur Bernard DEFORCHE est l'auteur-concepteur du blason de Taintrux. Son travail fut réalisé en 2001.

Explications :

Au centre, on peut voir la croix Saint Georges, patron de la commune de Taintrux (croix rouge sur fond blanc).

4 pièces entourent cette croix :

- En haut à gauche, la représentation stylisée du château de Taintrux. (château noir sur fond or)
- En bas à gauche, 3 macles d'argent sur fond azur (2 en chef et 1 en pointe) représentent les armes de l'écu du seigneur Pierre de Cogney (17<sup>ème</sup> s).
- En bas et en haut à droite, ce sont les armes de l'écu de Marie-Elisabeth de Reboursel, épouse de Pierre de Cogney.

En haut, 3 quintefeuilles d'argent percées du champ

(2 en chef et 1 en pointe), sur fond d'azur.

En bas, 3 têtes de lion arrachées et lampassées de gueules rouges sur fond or.



Le tout est surmonté d'une couronne murale.

L'ensemble de l'écusson est entouré des palmes (chêne à gauche, laurier à droite) avec en pendentif les médailles militaires, croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945 :

Citations remises à la commune de Taintrux par décret ou arrêté du Ministre de la Guerre en date du 27 octobre 1921 et du 11 novembre 1948.

#### LE TAINTRUSIEN

Editeur : Mairie de TAINTRUX  
Directeur de la publication :  
P. CHACHAY

Équipe de rédaction : F. GUILLEMIN,  
M. CHAMPREUX, J.L. CUNY, G.  
VENNET, R. VILLENEUVE

Impression : L'ORMONT IMPRIMEUR  
ST-DIE-DES-VOSGES

#### Permanences du maire et de ses adjoints :

**Pierre CHACHAY :**  
Lundi de 10 h à 12 h  
Jeudi de 10 h à 12 h  
Samedi de 10 h à 12 h

**Jean-Luc CUNY :**  
Mardi de 10 h à 12 h  
Jeudi de 10 h à 12 h

**Gilles VENNET :**  
Mercredi de 10 h à 12 h  
Vendredi de 10 h à 12 h

**Frédérique GUILLEMIN :**  
Mercredi de 10 h à 12 h  
Samedi de 10 h à 12 h

**Florence RICATTE :**  
Lundi de 10 h à 12 h  
Samedi de 10 h à 12 h

Et n'oubliez pas : <https://taintrux.fr>  
pour suivre l'agenda du village, le menu de la cantine, la  
vie municipale ou encore pour connaître nos commerces  
ou associations.....